



**Assemblée Générale Ordinaire
Procès verbal du 02.07.2020**

Par visioconférence

An abstract graphic at the bottom of the page consisting of several overlapping, semi-transparent 3D cubes or rectangular prisms in shades of light blue and grey, creating a sense of depth and geometric complexity.

02.07.2020



Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASAC du 02.07.2020 par visioconférence

L'an deux mille vingt, et le 2 juillet, à neuf heures, les membres de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, par visioconférence sur convocation, par courrier électronique, faite par Denis SIMON.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été approuvée chaque membre présent par visio au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Membres présents :

- M. Jean-François BERNARD	GTRUCK
- M. Stéphane BLANDIN	Niort Frères Distribution
- M. Gérard CORNUT	Cornut Service
- Mme Sylviane LE BORGNE	AUTO FORMATION QUALITE
- M. Carlos MAESTRO	SOGO
- M. Benoît MIGEON	TVI
- M. Gildas PINTAUD	UNITAK
- Mme Myriam PLACHESI	RLC
- M. Stéphane RAVION	CCA
- M. Thierry ROUX	AD PL
- M. Denis SIMON	ASAC
- M. Robby VANDENBERGHE	GTRUCKS

Membres absents et excusés :

- M. Stéphane CHAUWIN	CERCLE OPTIMA
- M. Eric LOURADOUR	ATELIER CORREZIEN DE FREINAGE
- M. Vincent TOUZANNE	COMMINGES DIESEL
- M. Vincent VIDAL	SERVITED

Invitée présente :

- Mme Sylvie JAYLES	Déléguée Générale ASAC
---------------------	------------------------

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Denis SIMON.
Madame Sylvie JAYLES est choisie comme secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Il n'y a donc pas de quorum.



Monsieur Denis SIMON dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation ;
- 2°) La feuille de présence de l'Assemblée ;
- 3°) Le projet des résolutions qui sera soumis à l'Assemblée ;
- 4°) Le rapport moral du Président ;
- 5°) Le rapport financier du Trésorier ;

Monsieur Denis SIMON rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- ❖ **Approbation du procès-verbal de la précédente AGO en date du 11/04/2019,**
- ❖ **Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31/12/2019,**
- ❖ **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et affectation du résultat,**
- ❖ **Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration,**
- ❖ **Élection des membres du Conseil d'Administration,**
- ❖ **Pouvoirs à donner en vue des formalités,**
- ❖ **Questions diverses.**

Les résolutions sont alors soumises aux voix :

✓ **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le procès verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Avril 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture, du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés. Les comptes annuels arrêtés au 31/12/201, font apparaître un bénéfice de 28.658 €.



L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la sorte :

Au poste « réserves/fonds associatifs », 28.658 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Cinquième résolution**

Mr Denis SIMON rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.

Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats se font connaître et se présentent. Ils déclarent chacun qu'ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Sont candidats aux postes d'administrateur nommés par collège.

Collège A : 6 sièges :

- « Gérard CORNUT »
- « Eric LOURADOUR »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Vincent VIDAL »

Collège B : 7 sièges :

- « Jean-François BERNARD »
- « Stéphane BLANDIN »
- « Sylviane LEBORGNE »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Thierry ROUX »
- « Robby VANDENBERGHE »

Collège C : 2 sièges :

- « Stéphan CHAUWIN »
- « Gildas PINTAUD »

La résolution suivante est mise aux voix



Tableau des pouvoirs :

Dénomination	Adresse	CP	Ville	Pouvoirs
ATELIER CORREZIEN DE FREINAGE	ZA de la Galive	19600	ST PANTALEON DE LARCHÉ	CORNUT
FREIN SERVICE POIDS LOURDS	2 RUE DE BASTOGNE - BP48	21000	ST APOLLINAIRE	LE BORGNE
COMMINGES DIESEL	205 Avenue F. Mitterrand	31801	SAINT GAUDENS	LOURADOUR
NEGO TRUCKS	ZI Rue Frédéric Sauvage	17180	PERIGNY	LOURADOUR
FICHOU	ZI de Kergonan	29000	BREST	MAESTRO
VALENCE POIDS LOURDS	ZI des Auréats - 12 allée Decauville	26000	VALENCE	MIGEON
GARLOUIS CENTRE DE CONTRÔLE	7 Rue de la Gravière	67456	REICHSTETT	SIMON
SERVITED	21 Chemin des Pierres	31150	BRUGUIERES	SIMON
FERRIER Nord	Polygone Nord-Rue des Chasselas	66004	PERPIGNAN	TOUZANNE
AURENSAN SA	ZI de la Nauve - BP 65	24100	CREYSSE	VANDENBERGHE

Tous les candidats du Collège A ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

Tous les candidats du Collège B ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

Tous les candidats du Collège C ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, pour une durée d'un an, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- « Jean-François BERNARD »
- « Stéphane BLANDIN »
- « Stéphan CHAUWIN »
- « Gérard CORNUT »
- « Sylviane LE BORGNE »
- « Eric LOURADOUR »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Gildas PINTAUD »
- « Stéphane RAVION »
- « Thierry ROUX »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Robby VANDENBERGHE »
- « Vincent VIDAL »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.



Le Président

Denis SIMON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the name Denis SIMON.

Le Secrétaire Général

Benoît MIGEON

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal stroke with a small loop, positioned below the name Benoît MIGEON.